



## Composition de la Commission Des Usagers (CDU)

**Madame, Monsieur,**

Conformément à la Loi du 4 mars 2002 et à la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, existe au sein de l'établissement une **Commission des Usagers**. Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de leur prise en charge.

Cette Commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement par intermédiaire de médiateurs, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

Elle est composée comme suit :

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| ➤ Présidente - Directrice chargée des relations avec les usagers                                     | : Mme SILVESTRE-TOUSSAINT  |
| ➤ Vice Président   | : Dr VERDIER-DAVIOUD       |
| ➤ Médecin médiateur  | : M. le Dr VERDIER-DAVIOUD |
| ➤ Médecin médiateur suppléant  | : M. le Dr ALHABAJ         |
| ➤ Médiateur non médical titulaire  | : Mme TOURESSE             |
| ➤ Médiateur non médical suppléant  | : Mme JAMARD               |
| ➤ Représentante des usagers titulaire  | : Mme GUENEAU              |
| ➤ Représentant des usagers titulaire   | : M. ROUSSEAU              |
| ➤ Président de la CME  | : M. le Dr AL CHAAR        |
| ➤ Représentante du Conseil de surveillance titulaire   | : Mme GUYOT                |
| ➤ Représentant du Conseil de surveillance suppléant  | : M. ROLLIN                |
| ➤ Représentante de la Commission de Soins infirmiers, de rééducation et médico techniques titulaire  | : Mme LESPINASSE           |
| ➤ Représentante de la Commission de Soins infirmiers, de rééducation et médico techniques suppléante | : Mme GUILLIER             |
| ➤ Représentante du Comité Technique d'Etablissement titulaire  | : M. LAPOTRE               |
| ➤ Représentant du Comité Technique d'Etablissement suppléant   | : Mme THAVIOT              |
| <u>Voie consultative :</u>   |                            |
| ➤ Responsable service qualité  | : Mme BORDE                |

En cas de litige, plainte ou mécontentement, vous avez la possibilité de saisir directement la commission.

Pour cela, vous devez, dans un premier temps, envoyer un courrier à l'attention de Monsieur le Directeur explicitant votre réclamation. Dans un deuxième temps, la possibilité d'être reçu par un médiateur vous sera proposée.

J'espère que cette commission favorisera le dialogue entre l'établissement et vous-même et permettra de régler les dysfonctionnements que vous nous aurez signalés.

**DECIZE, le 3 janvier 2022**

**La Directrice Déléguée de Site**

**M.P SILVESTRE-TOUSSAINT**

